

## La transparence: L'ambiguë nécessité d'un phénomène politique

*Olivier Meuwly*

*Département des finances et des relations extérieures, rue la Paix 6, 1014 Lausanne, Suisse*

La société moderne est caractérisée par une exigence de transparence maximale. A la fois demande sociale, attisée par l'omniprésence des réseaux sociaux, et revendication politique, comme gage d'une démocratie aboutie, elle recèle néanmoins une foule de dangers. L'Etat est particulièrement concerné. Faut-il admettre la transparence comme une évidence ou répéter la primauté de la sphère privée et légiférer dans ce sens au besoin? Droite et gauche sont interpellées mais peinent à apercevoir les enjeux liés à la transparence comme phénomène politique. Un état des lieux des questions qui se posent à la société aujourd'hui.

**Mots-Clé:** transparence, sphère privée, confiance

### 1 La transparence comme garantie de la confiance

La transparence est désormais brandie en toutes circonstances. Il n'y a plus un domaine où elle n'est pas avancée comme une véritable norme à laquelle doit être apprécié l'état de la démocratie moderne, un véritable garant des libertés publiques. Tout comportement, toute décision, toute démarche qui ne seraient pas certifiés «transparents» sont a priori suspectés. L'obscurité qui serait le corollaire évident d'une transparence non attestée ne peut receler que manipulations et malhonnêteté. Investie d'une portée a priori positive (Pasquier, 2013: xi), elle s'affiche comme l'antithèse absolue du secret, honni. La transparence est pourtant un phénomène ambigu. La présente contribution tente de dresser un état des questionnements que la société doit affronter aujourd'hui. L'absence de réponses claires montre que la transparence reflète les contradictions du temps.

Pilier de toute transaction juridique, la transparence vise à instiller un rapport de confiance dans toute activité économique. Logée aux fondements mêmes du système juridique en vertu du Vertrauensprinzip cher aux juristes, elle apparaît ainsi comme le gage d'une sécurité sans laquelle aucun lien contractuel ne peut aboutir, mais aussi comme sa condition première. Dans un texte publié pour la première fois en 1906, Georg Simmel, admettant que «notre existence moderne repose en la foi sur l'honnêteté des autres», affirme aussi qu'il est «nécessaire dans l'intérêt du commerce entre les hommes et de la cohésion sociale que l'on sache certaines choses sur l'autre» (Simmel, 1991: 16, 29). Comment en effet imaginer une opération commerciale sans une connaissance minimale de la solvabilité de son partenaire? Comment établir des relations d'affaire si chaque partenaire n'affiche pas clairement ses intentions? Comment enfin éviter toute tentative de

corruption si l'opacité règne? Ce fléau politique et économique se nourrit du flou et de l'absence de procédures fiables. Sans le respect des formes juridiques, la défiance s'épanche en toute liberté.

Moteur d'un système procédural susceptible de placer toutes les parties contractantes sur pied d'égalité, la transparence s'impose ainsi comme une nécessité fondatrice de tout système démocratique. La démocratie dépend de la clarté et de la lisibilité des mécanismes qui favorisent son exercice. Creuset d'un système juridique juste et équitable, la démocratie exige des règles de fonctionnement sur lesquelles tous les acteurs du jeu politique peuvent s'appuyer. Sans elles, le risque d'arbitraire serait omniprésent et il serait impossible de faire confiance au pouvoir et à son expression étatique. Les détenteurs du pouvoir doivent œuvrer sous un contrôle populaire façonné selon des règles précises, régissant l'action parlementaire ou à l'intervention plus ou moins directe des citoyens dans les rouages de la machine politique. Conséquence logique de ce contrôle, l'administration ne sera tolérée dans ses entreprises bureaucratiques que si les ressorts de son organisation demeurent «visibles» pour le contribuable-citoyen. Longtemps sublimé dans le «secret de fonction» théorisé par Max Weber au début du XXe siècle (Weber, 1971: 300), le secret a dû peu à peu quitter le vocabulaire d'une administration qui a fini par accepter que la transparence la concernait également (Spoerri et Varone, 2008).

## **2 La transparence comme phénomène historique et terrain idéologique**

La transparence apparaît ainsi comme un fait constitutif de la vie démocratique. Il n'empêche que la compréhension de cette transparence n'est pas perçue de la même façon selon le promontoire idéologique que l'on choisit pour l'observer. Surgit la première ambiguïté de la transparence, de laquelle découlent d'autres questionnements qui peuvent, à un moment donné, mettre en doute sa pertinence pour le fonctionnement de la société. Droite libérale et gauche écologiste ou socialiste la revendiquent en effet, dans le même souffle, mais pas sur la base des mêmes définitions, tout en adoptant une attitude contradictoire à son égard. La première la réclame au nom de la fluidité des affaires mais, sensible au respect de la sphère privée, la redoute dès que la vie personnelle et économique doit subir une surveillance non désirée. L'ordre public ne peut souffrir une liberté trop désinhibée et requiert un équilibre entre ces diverses exigences. Les théoriciens libéraux du début du XXe siècle ont pensé l'individu triomphant dans sa capacité à créer une distance entre lui et l'Etat, par le biais de la Constitution et de la séparation des pouvoirs. C'est dans ce soin de protéger l'individu des forces sociales qui l'enserraient que s'enracine la distinction entre en sphère publique et sphère privée, dans le prolongement de l'autonomie individuelle prônée par les Lumières et Kant.

Associée aux écologistes, la gauche socialiste, en revanche, aura assurément tendance à exiger une protection stricte des droits de la personne contre les intrusions d'un Etat dont elle perçoit avant tout, avec des nuances parfois, la dimension policière. En témoigne sa méfiance envers les caméras de surveillance jugées attentatoires à la protection de la personnalité. Elle se fera cependant moins impérative au moment où il paraît opportun d'envisager un renforcement de l'action de l'Etat, cette fois appréhendé dans son action providentielle et au service de la liberté de chacun, quitte à se montrer plus intrusive dans les affaires de l'individu, notamment financières. Chaque camp a besoin de la transparence, mais craint tout autant ses contrecoups possibles et difficilement mesurables.

Car, au-delà des aspirations idéologiques des uns et des autres, la transparence a connu un double développement renforcé par un essor technologique qui brouille les repères habituels et remodèle les rapports entre individus d'une part, et entre l'individu et le pouvoir d'autre part. Le mouvement a été lancé, sur un plan intellectuel, au XIXe siècle déjà. La distance entre l'individu et l'Etat a ainsi été contestée notamment par la philosophie anarchiste, légataire de la pensée romantique. Avec Saint-Simon, l'administration des choses devait se substituer au gouvernement des personnes dans un vaste réseau interconnecté et dont, à cette époque, le chemin de fer apparaissait comme le symbole (Musso, 1999). L'idée de distance fut effacée pour permettre la naissance d'une société où primerait l'égalité, vidée de tout ferment autoritaire. Dans la même logique, Proudhon fustigea l'idée de la loi, vecteur du pouvoir de l'Etat, pour lui préférer le contrat, instrument souple d'une société où des individus libres s'organiseraient spontanément à l'abri de toute tutelle. Liberté et égalité furent comprises dans une insécable communauté démocratique forgée par la Révolution française. Dans les années 70, par leur remise en question du rapport entre l'individu et l'autorité, la Nouvelle gauche mais aussi ce qu'on appellera plus tard l'ultralibéralisme, arrimé à un idéal anarcho-capitaliste, s'emparèrent de cet héritage. La première s'enthousiasma pour une liberté individuelle plus forte, fondue dans une égalité réinventée, et le second la sublima dans son épanouissement économique.

### **3 La transparence comme pratique et demande sociale**

Cette évolution s'est accélérée au début du XXIe siècle. Grâce à – ou à cause de – l'émergence d'innombrables réseaux sociaux et de procédés de consommation bouleversés à travers la masse de données qu'internet véhicule dans l'espace du Big Data, la notion de sphère privée s'est effilochée. Les jeunes générations le confirment par leur propre usage des réseaux sociaux: la notion de sphère privée perd de son importance face aux avantages récoltés par une fréquentation assidue des instruments techniques modernes, et leurs inconvénients sont relativisés. Sami Coll a montré, en étudiant le monde de la consommation, comment la notion de sphère privée devient plus subjective (Coll, 2015:192-194). La transparence s'est

ainsi développée comme pratique sociale alors que les parois entre public et privé se dissolvaient, au grand dam du monde politique, condamné à accepter une conception de son rôle remaniée dans les tourments de la crise économique et financière des années 2008-2009.

Produit d'une demande sociale articulée sur des modalités démocratiques où dominant l'autonomie individuelle et la volonté de mieux surveiller les autorités en général, la transparence impose de nouvelles normes de fonctionnement aux titulaires d'un quelconque pouvoir. Sans doute favorisé par le progrès technologique, ce phénomène s'inscrit ainsi dans un retour en force du mouvement intellectuel dont nous avons déjà repéré les prémices au sein de la mouvance anarchiste, puis dans sa résurgence, libertaire ou libérale, des années 1970. La démocratie, opposée à une représentation de l'Etat libéral et social hérité de l'après-guerre, doit être saisie dans une relation épurée entre l'individu et l'autorité, l'Etat se retrouvant renvoyé à une fonction de simple service public.

Mais alors que les crises du début du XXI<sup>e</sup> siècle sapaient une confiance déjà gravement effritée dans les démocraties occidentales issues de la guerre, la défiance croissante envers les institutions, nationales mais aussi européennes, a donné un coup de fouet à ces idées, longtemps malmenées par une mondialisation euphorique. Est apparue une foule de mouvements posant comme fondement d'une société vivable une approche de l'organisation sociale libérée des contraintes institutionnelles «classiques». Aujourd'hui, cette optique néo-anarchiste a trouvé dans l'Américain David Graeber l'un de ses principaux porte-parole sur le plan mondial. Des Indignés à divers partis protestataires comme Podemos en Espagne, en passant par Anonymous et Occupy Wall Street, la liste s'allonge des récipiendaires de la mauvaise humeur ambiante, prônant un rejet du politique pour lui substituer une démocratie censée plus «authentique», plus directe, plus «participative». Une société où, par la transparence, un véritable contrôle du pouvoir pourrait s'effectuer. La transparence devient ainsi partie intégrante de l'arsenal politique devant parachever l'autonomisation de l'individu dans un cadre social où le souci d'autrui écraserait toute volonté d'accaparer le pouvoir (Ogien et Laugier, 2014). Tandis que «le secret génère plus de dangers qu'il n'en conjure» (Portnoff, 2004: 51-61), la transparence qu'offre internet engendrerait de fait une société réellement participative.

Pierre Rosanvallon, pour sa part, sans établir un lien direct avec ces «nouveaux» mouvements sociaux, considère la transparence comme l'aboutissement d'un processus démocratique conforme au «Zeitgeist», où les exécutifs, à la faveur de la technocratisation des sociétés, voient enfler leur pouvoir et, symétriquement, le besoin d'un contrôle nouveau que la démocratie représentative n'offrirait plus (Pierre Rosanvallon, „De la transparence en démocratie“, conférence en deux parties prononcées les 7 et 8 octobre à l'Université de Lausanne)“. Le juriste Dominique Rousseau va dans le même sens en plaidant pour une démocratie plus «délibérative» face à des parlements en déclin. De pratique sociale, la transparence est ainsi passée, à travers les contorsions de la vie économique et politique, au

stade de demande politique. Une demande en phase avec l'évolution de la société, saisie de cette même méfiance envers tout ce qui semble produit par des «élites», regroupées dans le rejet de tout «autoritarisme». Cette méfiance se traduit par un vote protestataire ou par des exigences nouvelles, de l'honnêteté de ses politiciens à la traçabilité des aliments qui garnissent nos tables... Même le monde médical, d'abord réticent, s'est convaincu des bienfaits de la transparence, appelée à renforcer le lien médecin-patient (Cornuz et al., 2015). Mais, pratique sociale et revendication politique, la transparence s'apparente-t-elle à cette évidence que l'on croit discerner dans l'opinion publique ou dérive-t-elle vers un nouveau dogme?

#### 4 La transparence comme interrogation de la complexité sociale actuelle

Si, dans son ambivalence même, la transparence apparaît comme un «donné» de notre modernité, s'interroge-t-on sur les conséquences de ce phénomène? Vertueuse, la transparence ne se dévoile-t-elle pas aussi pernicieuse? Rares sont les penseurs à s'être posé la question des effets de la transparence dans un cadre plus global. Byung Chul Han s'est livré à cet exercice, sous un angle philosophique et critique, dans son ouvrage *Transparenzgesellschaft* (Han, 2012). Eric Sadin s'est à son tour interrogé, plus récemment, en se concentrant sur les conséquences de la société numérique (Sadin, 2015). La transparence posée en vérité presque incantatoire ne soulève-t-elle pas certains problèmes spécifiques? S'il est peut-être impossible de les conjurer, il serait sans doute opportun de jauger leur impact sur la société pour, au moins, les appréhender dans leur réalité, en pleine conscience de leur véritable dimension.

Car cette transparence omniprésente, aussi nécessaire soit-elle, n'est pas neutre. Sur le plan philosophique d'abord, où la question du respect de la sphère individuelle est reposée à nouveaux frais. La transparence érigée en norme sociale ne risque-t-elle pas de se confondre avec la tendance au «politiquement correct» que l'on repère dans la société et comme le redoute Byung Chul Han? Non qu'il souhaite une parole débridée qui ne respecterait pas la dignité individuelle. Mais, alors que la société de la transparence devrait précisément, si l'on suit Ogien et Laugier, ou Portnoff avant eux, accoucher d'une société de la tolérance maximale d'où toute stigmatisation serait éradiquée, Han craint au contraire que, par ce besoin de transparence tant proclamé, on n'ose plus appeler les choses par leur nom. Par la transparence qui rend publique toute déclaration, chacun finirait par s'autocensurer, par fuir tout discours clair. S'installerait selon lui une société de la défiance généralisée à même de briser la capacité humaine au dialogue. Le soupçon comme mesure de la convivialité achèverait de matelasser l'individualisme moderne.

Dans cette fascination du dévoilement qui caractérise la société moderne, et dont Rousseau fut l'un des grands précurseurs par son obsession de l'autojustification et de la confiance publique, l'hypocrisie pourrait se répandre comme unique canal de la communication interhumaine (Starobinski, 2014). L'abolition de cette

distance philosophique que postulait la distinction originelle entre Etat et individu anéantit ce qui caractérise l'individu, fusionne les singularités dans une chaîne humaine où ne règnerait que le désir de ressembler à son voisin, en tant que toute tentative de différenciation recèlerait un appel à l'inégalité. Comme le suggérait déjà Tocqueville, une société de semblables débouchera sur une société égalitaire mais vidée de l'idée de liberté (Tocqueville, 1981: 385-386, vol. 2). Cette égalité revendiquée comme aboutissement du combat anticapitaliste mené par le «néo-anarchisme» consacrerait une démocratie «authentique» car subordonnée à une autonomie pure de l'individu. Mais cette authenticité ne fait-elle pas elle-même débat? Au nom des périls qui guetteraient la cohésion sociale, la société se réfère à l'«authentique» comme gage d'un ressourcement dans des valeurs à reconquérir. La quête écologiste d'une nature inaltérée rejoint la mode parfois nostalgique d'un passé qui aurait été trahi: le rêve romantique d'un monde lavé d'un modernisme trop vorace revient à l'ordre du jour. Retour d'un sentiment vieux de près de deux siècles, que la mondialisation et l'avènement du numérique ont stimulé, mais pas inventé.

## **5 La transparence comme zone de frottement économique, juridique et psychologique**

De ces constats découlent des questions qui interpellent la transparence dans son potentiel de dérive. Les bienfaits de la transparence ont été évoqués, de même que ses inconvénients sur le plan philosophique. Mais qu'en est-il de ses dangers concrets? Sur le plan économique, comment préserver la confidentialité des négociations commerciales si le secret des affaires est ressenti a priori comme le signe d'un complot contre l'«ouverture»? Simmel, s'il reconnaît le principe de la transparence, avait également dépisté ses effets pervers: «L'action de dissimuler des réalités par des moyens négatifs ou positifs est l'une des plus grandes conquêtes de l'humanité», n'hésitait-il pas à écrire au début du XXe siècle. Remarquant que «la coexistence des hommes avait besoin d'une certaine part de secret», il réclamait un «droit au secret» (Simmel, 1991: 40, 48-49). Mais alors que les technologies modernes abattent les barrières autour de l'individu, la notion d'intermédiaire commence elle aussi à s'évanouir. L'intermédiaire économique n'obéit-il pas à une nécessité en tant qu'il personnifie une saine répartition des tâches? Toute idée nouvelle a souvent besoin de «médiateurs» pour accéder au marché... L'Américain Jeremy Rifkin plaide franchement pour une société sans intermédiaire, première étape vers une société de la gratuité qu'impulserait le numérique «universalisé» (Rifkin, 2015). Ou l'intermédiaire réapparaîtra-t-il, masqué?

Sur le plan juridique, la juridicisation de la société ne peut-elle pas être observée comme la preuve de cette défiance généralisée? Alors que la sphère privée s'étiole, la loi revêt une dimension contractuelle obligée de satisfaire tous les besoins de la société formée d'individus entièrement libres (Garapon, 1996). En

même temps, l'extension de la sphère publique tend à nier la notion même de droit privé: les relations propres aux individus ne seront-elles désormais acceptables que dans leur visibilité intégrale? La sphère privée étant vouée à disparaître, la domination de la sphère publique ne va-t-elle pas octroyer à la puissance publique un droit d'intervention inédit, au nom de l'égalité à préserver et d'une liberté individuelle qu'il faudrait protéger contre elle-même? D'où un appel pressant à une prévention appelée à débusquer le plus tôt possible les périls. Mais comment l'organiser sans une connaissance de tous événements rythmant la vie de chacun? Comment y parvenir sans une transparence parfaite et sans un appareil législatif armant l'Etat bureaucratique? Le droit va-t-il dès lors s'imposer comme ultime valeur de référence susceptible de créer un lien social entre les individus? Voilà la contradiction majeure qui guette l'Etat de droit. Eric Sadin évoque la création d'un techno-pouvoir, piloté par les groupes «digitaux», Google et consorts. Se fondant sur Foucault, Sami Coll parle d'un «biopouvoir» qu'actionnerait la surveillance qui s'étend sur la vie, à travers les modes de consommation, et redoute l'«idéologie de la transparence», en sachant toutefois que l'individu sera toujours plus transparent que les entreprises qui lui dictent ses comportements (Coll, 2015: 200, 333).

Quels en seront les effets sur l'individu lui-même et sa psyché? En écrasant les distances entre individus, entre sphère privée et publique, et grâce à l'atout technologique qui explose la mobilité individuelle, une sensation d'ubiquité n'est-elle pas en train de s'emparer de l'individu? L'urbaniste français Paul Virilio s'est rendu célèbre par ses avertissements d'une société peuplée d'individus happés par l'ambition prométhéenne de se dédoubler selon leur bon plaisir (Virilio, 1998). Le mirage technologique, source d'un grisant sentiment d'immédiateté, du «tout tout de suite», ne propulse-t-il pas cette utopie dans le quotidien de chacun? Privé de sa sphère privée, fractionné au gré des innombrables écrans qui enserrant son existence et accaparé par une prévention sollicitée de toutes parts, l'individu ne se conditionne-t-il pas pour accueillir comme une bénédiction un système d'organisation sociale que n'aurait pas renié le Big Brother de George Orwell? Le recours à l'illustre «anarchiste tory» (Michéa, 2000) revient souvent dès qu'il s'agit de scruter les dangers contenus dans une transparence déifiée. La portée pédagogique de cette analogie est indéniable... Ou sied-il de comparer le smartphone multifonctionnel à l'«archibras», ce troisième bras dont le «socialiste utopiste» Fourier affublait l'humain du futur (Beecher, 1993)?

Pour échapper à ce destin orwellien, l'individu ne sera-t-il pas invité à se replier sur lui-même? La transparence constituerait-elle l'aboutissement de l'individualisme ambiant, condensé dans la «Ich-Diktatur» dénoncée par maints sociologues (Cachelin, 2014)? Mais le psychisme individuel est peut-être tout autant harcelé par la dilution du rapport qu'entretient l'individu avec le passé. Sa place dans le temps est bouleversée par le culte de l'immédiat. La transparence donne corps au programme contenu dans l'idée de développement durable. Son idée se résume dans la garantie d'offrir aux générations futures le monde tel

que nous le «possédons» aujourd'hui. Face à un passé discrédité par les dégâts qu'il a infligés à la nature, au présent se voit confiée la mission de transmettre à l'avenir un univers immobile dans la mesure où tout «investissement» sera considéré comme un prélèvement indu sur un capital à conserver tel quel. La notion de progrès sombre dans l'abandon et avec elle l'historicité tant libérale que marxiste : l'histoire est condamnée, le présent toléré et le futur arrêté comme reproduction d'un présent figé. Ainsi se dessine un présent «omniprésent», que l'historien François Hartog qualifie de «présentisme». Avec Henry Rousso, l'historien spécialiste de l'Antiquité perçoit dans la patrimonialisation de l'histoire une sublimation du culte de l'immédiateté, dans lequel s'enfermerait l'humain, à la fois partout et de toutes les époques (Rousso, 2012: 190). Il s'ensuit une négation d'un principe fondamental du droit: la notion de prescription (Hartog, 2013: 179-180). Par les progrès qu'enregistre l'idée d'imprescriptibilité, l'individu perd un peu plus de son rapport au temps. L'histoire «transparente» a vaincu, débarrassée d'un temps segmenté: passé, présent et futur fusionnent et les phases du développement historique sont niées. Quid du droit à l'oubli dans ces conditions?

## **6 La transparence comme remise en cause de la démocratie et de l'activité étatique**

Dans ce contexte, le problème revêt une ampleur particulière pour l'Etat, au cœur des multiples contradictions que révèle le phénomène de la transparence convoquée comme finalité même de la vie sociale. La méfiance actuelle qui vise les institutions a en effet trouvé dans l'Etat-nation «classique» sa cible idéale. Une demande de transparence lui est adressée mais, immédiatement, s'accumulent les questions. Son action peut-elle se déployer s'il agit sous le regard de tous? Tant le pouvoir politique que la machine administrative sont interpellés.

C'est la démocratie elle-même qui est amenée à la barre. Faudra-t-il adapter ses procédures subordonnées à un formalisme sophistiqué face à la vitesse induite par la «liquid democracy» que prône le Parti pirate, l'expression politique la plus aboutie à ce jour de la transparence idéalisée? Fondé en Suède, ce parti a connu un retentissant succès entre 2011 et 2012 en Allemagne avant de s'effondrer sous le poids de ses propres contradictions (Häusler, 2011). Il n'empêche que son modèle politique souligne les ambiguïtés de la transparence. Adossé à une contestation ferme du droit d'auteur et à une liberté absolue sur internet, les Pirates entendaient révolutionner la pratique politique par la mise en œuvre d'une transparence parfaite, «liquide», entre ses représentants politiques et ses électeurs. Paralysé, le parti n'a su gérer les ambitions personnelles de certaines de ses figures... Il incarne néanmoins, de façon caricaturale, une action politique pure, directe, dans le sens



où il consacre la fin du représentant et de l'intermédiaire comme acteurs autonomes. La démocratie représentative recevrait de la sorte son certificat d'inutilité.

Comment l'action de l'Etat, devenu objet de méfiance, peut-elle se penser tandis que la distance entre la sphère privée et la sphère publique, principe fondamental de la société libérale moderne qui sous-tend l'ensemble du champ politique, se trouve en voie d'extinction? Le pouvoir peut-il encore s'exercer? Si, initialement, la transparence créée par internet a été ressentie comme un moyen de susciter davantage de confiance envers les institutions et les administrations, un doute s'est peu à peu insinué: ne tuerait-elle pas cette confiance en provoquant un surcroît d'incertitude (Glassey, 2013: 184)? Julian Assange et Edward Snowden ont mis au premier plan la question de l'indépendance d'une action administrative et étatique dans un contexte où la primauté de la transparence est supposée. Les administrations publiques helvétiques sont aujourd'hui nanties de lois sur la transparence mais on réalise bien que Wikileaks a incendié le cadre patiemment établi. La transparence doit désormais être abordée par rapport au degré de contrôle que requiert l'exercice du pouvoir. Au début du XIXe siècle, la «publicité» des débats parlementaires fut considérée comme une grande conquête libérale, dans le sillage des thèses proposées par Jeremy Bentham dès 1816, au nom du combat contre l'arbitraire (Baume, 2013: 5-7). Puis, dans les années 1845 déjà, la question s'est posée de rendre également publiques les délibérations des gouvernements cantonaux. Sauf rares exceptions, elle a été refusée au nom de la liberté d'expression des membres d'un organe gouvernemental.

L'argument suffit-il aujourd'hui? La question a pénétré récemment l'organe judiciaire. Les cantons de Zurich et de Schaffhouse autorisaient les débats publics avant de revenir en arrière il y a peu. Mais d'aucuns demandent que les délibérations publiques soient généralisées (Marti, 2013). D'autres estiment au contraire que la possibilité de publier les dissenting opinions dans certains cantons suffit largement. On est cependant en droit de se demander si cette publicité accordée aux avis minoritaires n'altère pas la neutralité de la justice qui devrait pouvoir trancher sous le couvert de l'anonymat. Mais dans notre société de la transparence, l'anonymat ne constitue-t-il pas précisément l'ennemi à abattre? Ce faisant, n'attente-t-on pas malgré tout à la sérénité de la discussion? Va-t-on aboutir à la «désanonymisation» de l'administration? Peut-on protéger l'individu sans réclamer une «protection» spéciale et symétrique pour l'Etat? Est-il temps de réinventer un «droit au secret» pour les agents de l'Etat? Finalement, faut-il repenser globalement la démocratie dans un rapport au temps peut-être irrémédiablement brisé, où la transparence, en ressuscitant l'idée d'une société parfaitement «horizontale», a réinvesti la question du rapport liberté/égalité dans de nouveaux termes?

## 7 La transparence comme nouveau terrain de réflexion

Les réponses à ces questions sont complexes. Mais certaines pistes ont déjà été esquissées dans la littérature. Pierre Rosanvallon mais aussi, sous un angle plus militant, Albert Ogien et Sandra Laugier assument pleinement les conséquences de la transparence comme référence politique moderne. Fruit naturel d'une évolution de la démocratie, elle doit être reçue comme une possibilité logique, dans nos sociétés hautement sophistiquées, de renforcer les moyens de contrôle sur le pouvoir. Pour eux, la finalité «juste» de la transparence occulte les dérives éventuelles de cette même transparence, qu'ils ont tendance à minimiser.

Les libéraux ne partagent évidemment pas cet avis et, proches en l'occurrence de l'hégélien Byung Chul Han, craignent que l'abolition de la sphère privée n'ouvre la porte à des abus et à une forme nouvelle de dictature. On a vu que Simmel revendiquait lui-même un droit au secret. L'Allemande Karen Horn et le Français Philippe Nemo doivent cependant avancer avec prudence lorsqu'ils suggèrent que la loi doit réglementer la matière, au bénéfice de la protection de l'individu. La loi ne risque-t-elle pas de munir l'Etat d'instruments qui pourraient s'avérer, à terme, liberticides? Une initiative populaire lancée par des milieux libéraux et visant à garantir le secret fiscal en Suisse montre les limites de l'exercice législatif pour défendre la liberté, tant les instruments qu'elle propose apparaissent peu maniables. Un autre libéral, Beat Kappeler, se veut plus pragmatique. Pour contrecarrer les effets négatifs de la transparence, il veut faire confiance à la maturité de l'individu-citoyen (Voir les contributions de Karen Horn, Beat Kappeler et Philippe Nemo in Feuille centrale de la société d'étudiants Helvetia, No 1/2015, pp. 21-37, et in *Le Temps* de 27 août 2014).

Si les dangers de la transparence ne sont pas pris en compte, ne court-on pas le risque de favoriser l'envol d'une société de l'opacité réinventée, causée non pas par l'usage excessif du secret et de l'arbitraire qu'elle engendrerait mais, au contraire, par la nécessité de dresser des digues à l'intrusion du regard d'autrui, de l'Etat ou encore des «géants» du Big Data, dans sa vie privée? Ou alors, contre les espoirs «anarchisants» de certains, la transparence, adossée à une masse de données comme autant de leviers pour les algorithmes les plus audacieux, présume-t-elle un capitalisme désinhibé dont les anarcho-capitalistes et libertariens américains n'avaient jamais osé rêver? Peu importe de savoir si la transparence, comme idéologie «post-moderne» aspirant à dépasser les frontières et les différences ainsi qu'à «dé-territorialiser» l'individu (Trigano, 2012), a stimulé l'ère du soupçon ou si elle constitue la réponse à une défiance croissante envers les institutions: l'essentiel est de rechercher les moteurs possibles d'un équilibre nouveau entre transparence comme garante de la liberté et transparence comme moyen de surveillance du pouvoir.

Dans ce sens, les Suisses semblent détenir l'outil qui leur permet d'«optimiser» la transparence comme socle de la démocratie: la démocratie semi-directe. Un constat qui oblitère pourtant un ultime paradoxe: au moment où initiatives et référendums dynamisent la vie politique suisse à travers une démocratie «transparente», régie par des processus procéduraux très aboutis, ils se voient à leur tour soumis à une méfiance croissante. Seraient-ils eux-mêmes trop «institutionnels» pour une société authentiquement transparente? Mais la transparence ne serait-elle dès lors le prélude à une ère du vide?

#### **Abstract**

Modern society is characterized by a demand for maximal transparency. Simultaneously a social demand, kindled by the all-invasive presence of social networks, and a political call, as the guarantee for an accomplished democracy, it nevertheless harbours numerous dangers. The State is particularly implicated. Should one accept transparency as an obvious given or be reminded of the priority of privacy and if necessary legislate as such? The right and the left are interpellated but struggle to perceive the issues at stake linked with transparency as a political phenomenon.

**Keywords:** transparency, privacy, trust

#### **Zusammenfassung**

Die moderne Gesellschaft charakterisiert sich durch eine maximale Forderung nach Transparenz. Zugleich soziales Anliegen, geschürt durch die Allgegenwärtigkeit der sozialen Netzwerke, als auch politischer Anspruch, sozusagen als Garant einer vollkommenen Demokratie, verbergen sich hinter dem Begriff Transparenz eine Menge Gefahren. Der Staat ist besonders davon betroffen. Soll die Transparenz als etwas Selbstverständliches verstanden werden oder muss weiter darauf gepocht werden, dass die Privatsphäre Vorrang hat, und sollte der Gesetzgeber in diesem Sinne intervenieren? Rechte und Linke sind betroffen, aber beide tun sich schwer, die Transparenz als Thema und politisches Phänomen wahrzunehmen.

**Schlagworte:** Transparenz, Datenschutz, Vertrauen

## Bibliographie

- Baume, S. (2013). Exposer les affaires publiques au regard des citoyens. Les raisons justificatives du principe de transparence. In: M. Pasquier (Ed.). *Le principe de transparence en Suisse et dans le monde*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 183-196.
- Beecher, J. (1993). *Fourier, Le visionnaire et son monde*. Trad. de H. Perrin et P.-Y. Pétilion. Paris: Fayard.
- Cachelin, J.-L. (2014). Gefangen in der Ich-Diktatur. In: *Privatsphäre. Swissfuture, Magazin für Zukunftmonitoring*, 2, 10-12.
- Coll, S. (2015). Surveiller et récompenser. Les cartes de fidélité qui nous gouvernent. Zurich et Genève: Seismo.
- Cornuz, J., Gaspoz, J.-M., Perrier, A., Waeber, G. (2015)., Editorial. In: *Transparence en médecine: quels enjeux?* *Revue médicale suisse*, 1, 167-168.
- Garapon, A. (1996). *Le gardien des promesses. Justice et démocratie*. Paris: Odile Jacob.
- Glasse, O. (2013). Transparence et eGouvernement: la mise à disposition proactive d'informations. In : M. Pasquier (Ed.). *Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes*, 183-196.
- Han, B. C. (2012). *Transparenzgesellschaft*. Berlin: Matthes & Seitz.
- Hartog, F. (2013). *Croire en l'histoire*. Paris: Flammarion.
- Häusler, M. (2011). *Die Piratenpartei. Freiheit, die wir meinen. Neue Gesichter für die Politik*. Berlin et Munich : Scorpio.
- Michéa, J.-C. (2000). *Orwell, anarchiste tory*. Paris: Climats.
- Musso, P. (1999). *Saint-Simon et le saint-simonisme*. Paris: PUF.
- Ogien A. et Laugier S. (2014). *Le Principe démocratie. Enquête sur les nouvelles formes du politique*. Paris: La Découverte.
- Pasquier, M. (2013), Introduction. In: M. Pasquier (Ed.), *Le principe de transparence en Suisse et dans le monde*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, xi-xiv.
- Portnoff, A.-Y. (2004). *Le parti de l'intelligence. Des puces, des souris et des hommes*. Paris: Futuribles.
- Rousseau, D. (2015). *Radicaliser la démocratie. Propositions pour une refondation*. Paris: Le Seuil.
- Rifkin, J. (2014). *La nouvelle société du coût marginal zéro: L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme*. Trad. de P. Chemla, Paris: Les liens qui libèrent.
- Rouso, H. (2012). *La dernière catastrophe. L'histoire, le présent, le contemporain*. Paris: Gallimard.
- Sadin, E. (2015). *La vie algorithmique. Critique de la raison numérique*. Paris: Editions L'Echappée.
- Simmel, G. (1991). *Le secret et la société secrète*. Trad. de S. Muller. Paris: Circé.
- Spoerri, K. et Varone F. (2008). *La transparence à l'épreuve des usagers: une évaluation exploratoire dans cinq cantons*. In: *LeGes – Législation et Evaluation*, 1, 89-119.
- Starobinski, J. (1971). *Jean-Jacques Rousseau : la transparence et l'obstacle*. Paris: Gallimard.
- De Tocqueville, A. (1981). *De la démocratie en Amérique*. 2 volumes. Préface de F. Furet. Paris: GF-Flammarion.

Trigano, S. (2012). La nouvelle idéologie dominante. Le post-modernisme. Paris: Herrmann.

Virilio, P. (1998). La Bombe informatique. Essai sur les conséquences du développement de l'informatique. Paris : Galilée.

Weber, M. (1990). Economie et société. Les catégories de la sociologie. Trad. sous la direction de J. Chavy et E. de Dampierre. Paris: Pocket.

